

**DECRET N° 2000-94 DU 03 MARS 2000**

Portant approbation des budgets primitifs,  
gestion 2000, des Circonscriptions  
administratives du Zou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
  - Vu** la Loi n° 90-008 du 23 mai 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions administratives durant la période de transition ;
  - Vu** l'Ordonnance n° 2000-001 du 2 janvier 2000 portant loi de Finances pour la gestion 2000 ;
  - Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
  - Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
  - Vu** le Décret 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
  - Vu** le Décret n° 99-069 du 12 février 1999 portant approbation des budgets Primitifs, gestion 1999, des Circonscriptions administratives du Zou ;
- Sur** proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 février 2000 ;

.../...

**DECRETE :**

**Article 1er.-** Sont approuvés, les Budgets primitifs, gestion 2000, des Circonscriptions administratives du Zou, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

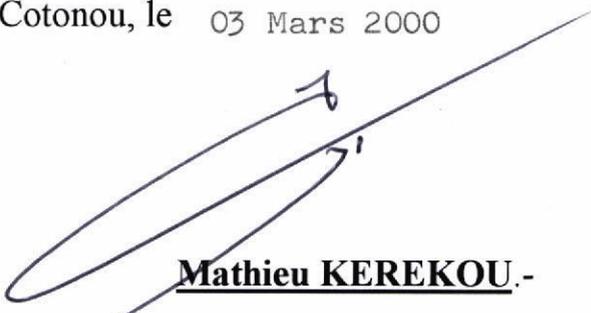
**Article 2.-** Le Ministre des Finances et de l'Economie est autorisé en cas de nécessité de service, à effectuer, par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des Ordonnateurs locaux..

Les Préfets, Sous-préfets et chefs de Circonscriptions urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

**Article 3.-** Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 Mars 2000

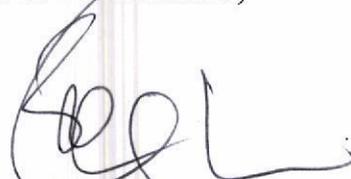
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU.-**

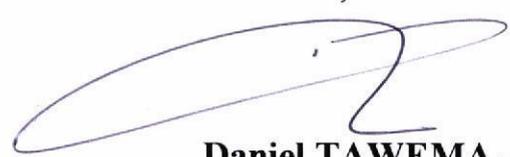
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

  
**Bruno AMOUSSOU.-**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

  
**Abdoulaye BIO-TCHANE.-**

Le Ministre de l'Intérieur, de la  
sécurité et de l'Administration  
Territoriale,

  
**Daniel TAWEMA.-**

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE  
4 MISAT 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-  
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-  
ENA-FASJEP 3 JO 1.-

**PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 2000,**  
**DES COLLECTIVITES LOCALES**

**DEPARTEMENT DU ZOU**

COLLECTIVITES	SECTION ORDINAIRE		SECTION EXTRAORDINAIRE	
	RECETTES ORDINAIRES	DEPENSES ORDINAIRES	RECETTES EXTRAORDINAIRES	DEPENSES EXTRAORDINAIRES
Préfecture du ZOU.....	107 065 699	107 065 699	188 223 256	188 223 256
Circonscription Urbaine d'ABOMEY.....	71 000 000	71 000 000	7 000 000	7 000 000
Circonscription Urbaine de BOHICON...	187 704 300	187 704 300	82 940 000	82 940 000
Sous-Préfecture d'AGBANGNIZOUN.....	28 974 000	28 974 000	4 741 000	4 741 000
Sous-Préfecture de BANTE.....	37 700 000	37 700 000	36 300 000	36 300 000
Sous-Préfecture de COVE.....	42 783 000	42 783 000	9 245 000	9 245 000
Sous-Préfecture DASSA-ZOUME.....	65 000 000	65 000 000	40 000 000	40 000 000
Sous-Préfecture de DJIDJA.....	35 075 000	35 075 000	6 800 000	6 800 000
Sous-Préfecture de GLAZOUE.....	61 806 411	61 806 411	48 651 123	48 651 123
Sous-Préfecture de OUESSE.....	21 263 400	21 263 400	15 070 200	15 070 200
Sous-Préfecture de SAVALOU.....	84 730 000	84 730 000	60 991 200	60 991 200
Sous-Préfecture de SAVE.....	54 082 000	54 082 000	41 990 000	41 990 000
Sous-Préfecture de OUIHI.....	19 974 500	19 974 500	1 333 333	1 333 333
Sous-Préfecture de ZAGNANADO.....	34 437 200	34 437 200	6 445 190	6 445 190
Sous-Préfecture de ZA-KPOTA.....	22 874 000	22 874 000	3 600 000	3 600 000
Sous-Préfecture de ZOGBODOME.....	34 078 000	34 078 000	4 800 000	4 800 000

## DEPARTEMENT DU ZOU

### PREFECTURE DU ZOU

RECETTES ORDINAIRES : Cent Sept Millions Soixante Cinq  
Mille Six Cent Quatre Vingt Dix  
Neuf francs..... 107 065 699

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Huit Millions  
Deux Cent Vingt Trois Mille Deux  
Cent Cinquante Six francs..... 188 223 256

DEPENSES ORDINAIRES : Cent Sept Millions Soixante Cinq  
Mille Six Cent Quatre Vingt Dix  
Neuf francs.....107 065 699

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Huit Millions  
Deux Cent Vingt Trois Mille Deux  
Cent Cinquante Six francs.....188 223 256

### CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Onze Millions de francs ..... 71 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Sept Millions de francs..... 7 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Onze Dix Millions de francs..... 71 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Sept Millions de francs..... 7 000 000

### CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Sept Millions Sept  
Cent Quatre Mille Trois Cents  
francs..... 187 704 300

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatre Vingt Deux Millions Neuf  
Cent Quarante Mille francs..... 82 940 000

DEPENSES ORDINAIRES : Cent Quatre Vingt Sept Millions Sept  
Cent Quatre Mille Trois Cents  
francs..... 187 704 300

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatre Vingt Deux Millions Neuf  
Cent Quarante Mille francs..... 82 940 000

SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Huit Millions Neuf Cent Soixante  
Quatorze Mille francs..... 28 974 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Sept Cent Quarante  
et Un Mille francs..... 4 741 000

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Huit Millions Neuf Cent Soixante  
Quatorze Mille francs..... 28 974 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Sept Cent Quarante  
et Un Mille francs..... 4 741 000

SOUS-PREFECTURE DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : Trente Sept Millions Sept Cent  
Mille francs..... 37 700 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trente Six Millions Trois Cent  
Mille francs..... 36 300 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Sept Millions Sept Cent  
Mille francs..... 37 700 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trente Six Millions Trois Cent  
Mille francs..... 36 300 000

SOUS-PREFECTURE DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : Quarante Deux Millions Sept Cent  
Quatre Vingt Trois Mille francs..... 42 783 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Neuf Millions Deux Cent Quarante  
Cinq Mille francs..... 9 245 000

DEPENSES ORDINAIRES : Quarante Deux Millions Sept Cent  
Quatre Vingt Trois Mille francs..... 42 783 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Neuf Millions Deux Cent Quarante  
Cinq Mille francs..... 9 245 000

SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : Soixante Cinq Millions de francs..... 65 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quarante Millions de francs..... 40 000 000

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante Cinq Millions de francs..... 65 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quarante Millions de francs..... 40 000 000

SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : Trente Cinq Millions Soixante  
Quinze Mille francs..... 35 075 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Six Millions Huit Cent Mille  
francs..... 6 800 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Cinq Millions Soixante  
Quinze Mille francs..... 35 075 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Six Millions Huit Cent Mille  
francs..... 6 800 000

PREFECTURE DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : Soixante et Un Millions Huit Cent Six  
Mille Quatre Cent Onze francs..... 61 806 411

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quarante Huit Millions Six Cent  
Cinquante et Un Mille Cent Vingt  
Trois francs..... 48 651 123

DEPENSES ORDINAIRES : Soixante et Un Millions Huit Cent Six  
Mille Quatre Cent Onze francs..... 61 806 411

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quarante Huit Millions Six Cent  
Cinquante et Un Mille Cent Vingt  
Trois francs..... 48 651 123

SOUS-PREFECTURE DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : Vingt et Un Millions Deux Cent Soixante  
Trois Mille Quatre Cents francs..... 21 263 400

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quinze Millions Soixante Dix  
Mille Deux Cents francs..... 15 070 200

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt et Un Millions Deux Cent Soixante  
Trois Mille Quatre Cents francs..... 21 263 400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quinze Millions Soixante Dix  
Mille Deux Cents francs..... 15 070 200

SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : Quatre Vingt Quatre Millions Sept Cent  
Trente Mille francs..... 84 730 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Soixante Millions Neuf Cent  
Quatre Vingt Onze Mille Deux  
Cents francs..... 60 991 200

DEPENSES ORDINAIRES : Quatre Vingt Quatre Millions Sept Cent  
Trente Mille francs..... 84 730 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Soixante Millions Neuf Cent  
Quatre Vingt Onze Mille Deux  
Cents francs..... 60 991 200

SOUS-PREFECTURE DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : Cinquante Quatre Millions Quatre  
Quatre Vingt Deux Mille francs .....54 082 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quarante et Un Millions Neuf  
Cent Quatre Vingt Dix Mille  
francs..... 41 990 000

DEPENSES ORDINAIRES : Cinquante Quatre Millions Quatre  
Quatre Vingt Deux Mille francs .....54 082 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quarante et Un Millions Neuf  
Cent Quatre Vingt Dix Mille  
francs..... 41 990 000

SOUS-PREFECTURE DE OUINHI

RECETTES ORDINAIRES : Dix Neuf Millions Neuf Cent Soixante  
Quatorze Mille Cinq Cents francs.....19 974 500

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Un Million Trois Cent Trente Trois  
Mille Trois Cent trente Trois francs ..... 1 333 333

DEPENSES ORDINAIRES : Dix Neuf Millions Neuf Cent Soixante  
Quatorze Mille Cinq Cents francs.....19 974 500

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Un Million Trois Cent Trente Trois  
Mille Trois Cent trente Trois francs..... 1 333 333

SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : Trente Quatre Millions Quatre Cent Trente  
Sept Mille Deux Cents francs..... 34 437 200

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Six Millions Quatre Cent Quarante  
Cinq Mille Cent Quatre Vingt Dix  
francs..... 6 445 190

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Quatre Millions Quatre Cent Trente  
Sept Mille Deux Cents francs..... 34 437 200

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Six Millions Quatre Cent Quarante  
Cinq Mille Cent Quatre Vingt Dix  
francs..... 6 445 190

PREFECTURE DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : Vingt Deux Millions Huit Cent Soixante  
Quatorze Mille francs..... 22 874 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Trois Millions Six Cent Mille  
francs..... 3 600 000

DEPENSES ORDINAIRES : Vingt Deux Millions Huit Cent Soixante  
Quatorze Mille francs..... 22 874 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Trois Millions Six Cent Mille  
francs..... 3 600 000

SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : Trente Quatre Millions Soixante  
Dix Huit Mille francs..... 34 078 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Huit cent Mille  
francs..... 4 800 000

DEPENSES ORDINAIRES : Trente Quatre Millions Soixante  
Dix Huit Mille francs..... 34 078 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : Quatre Millions Huit cent Mille  
francs..... 4 800 000